



Centre Communal d'Action Sociale
Ville de Tours

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°24-21

Séance du 29 Mars 2024

Date de convocation : 25/03/2024 L'an 2024, le 29 Mars à 14h30, le Conseil
Administrateurs en exercice : 17 d'Administration du CCAS de la ville de Tours,
Administrateurs présents : 11/17 dûment convoqué par sa Vice-Présidente, s'est réuni
Administrateurs votants : 16/17 dans la salle du Conseil d'Administration du CCAS.

Présents : 11/17
Pouvoirs : 5/17
Excusés : 1/17

Étaient présents : M. DENIS, Mme MOUSSOUNI, Mme WANNERROY, Mme
QUINTON, M. BRUN, Mme CABANNE, M. PIERRE, M. GARNAUD,
M. MUSSARD, M. FLEISCH, Mme BECARD.

Avaient donné pouvoir : Mme BLET à Mme QUINTON, Mme DARIES à M. BRUN, M.
OREAL à M. GARNAUD, Mme MAUDUIT à M. FLEISCH, Mme
SERRA à Mme BECARD.

Était absente excusée : Mme LEVAVASSEUR.

Tome 2 - N°24-21 - OBJET : Acceptation d'un don.

Monsieur le Président informe les membres du Conseil d'Administration qu'un don d'un montant de 60,00 € a été versé au CCAS.

Conformément aux articles L.123-8 du Code de l'action sociale et des familles et L.2242-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président demande au Conseil d'Administration de rendre l'acceptation définitive par la présente délibération.

Les membres du Conseil d'Administration acceptent définitivement le don au CCAS de 60,00 € et autorisent la signature de tout document afférent à la prise en compte et à l'affectation de ce don.

Les membres présents signent la délibération.

Délibération approuvée à l'unanimité.

Le Maire,
Président du CCAS


Emmanuel DENIS

